



Paris, le 16 mars 2020

## **La Banque de France et les acteurs de la filière fiduciaire restent pleinement mobilisés pour assurer l'accessibilité des billets à l'ensemble des concitoyens**

À l'heure où les mesures annoncées par le gouvernement pour contenir l'épidémie du Covid-19 en France créent une situation inédite pour les Français, toutes les dispositions ont été prises pour qu'il n'en résulte aucune conséquence dans l'accès aux espèces. Un groupe de robustesse piloté par la Banque de France et associant tous les acteurs de la filière (transporteurs de fonds, fédération bancaire française, établissements de crédit, fédérations du commerce, pouvoirs publics) est en place pour veiller à l'alimentation des points de distribution d'espèces sur tout le territoire.

Il est en effet essentiel de garantir un bon accès à la monnaie fiduciaire pour que l'ensemble de nos concitoyens conservent la liberté de choix du moyen de paiement qu'ils souhaitent utiliser. Cette liberté de choix est un élément fondamental de la confiance dans la monnaie, que la situation difficile que nous traversons rend encore plus indispensable.

La cellule, en charge d'assurer la continuité de l'activité fiduciaire en cas de crise, n'a constaté aucune hausse particulière des retraits auprès des près de 53 000 distributeurs automatiques de billets implantés en France métropolitaine. Elle reste néanmoins vigilante et suit très attentivement l'évolution des retraits d'espèces.

En tout état de cause, les stocks de billets disponibles sont importants, en France et dans l'ensemble de la zone euro, et permettent d'écarter tout risque de pénurie pendant toute la durée nécessaire.

La Banque de France et les acteurs de la filière fiduciaire sont mobilisés et sereins quant à la robustesse de l'ensemble de la chaîne fiduciaire pendant la période de pandémie.

**À propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers

Visitez notre site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous    

**Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00